

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Délibération n°2026.02.033.B

Ecole d'art : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) 2026

LE VINGT SIX FÉVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 20 février 2026

Secrétaire de Séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michel GERMANEAU à Dominique PEREZ, Isabelle MOUFFLET à Thierry HUREAU,

Excusé(s): Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_33B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.033.B**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**ECOLE D'ART : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION
RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) 2026**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10404 -1) EMANCIPATION PAR ENSEIGT ET ÉDUCATION ARTISTQ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès aux services

ODD 3 : Accès à la culture, amélioration des conditions de vie

ODD 10 : Réduire les inégalités, politiques publiques d'égalité, de cohésion sociale et de développement, égalité territoriale, équité fiscale et tarifaire, égalité des chances

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » comporte un objectif global de cohésion sociale qui doit se décliner notamment à travers une dimension culturelle.

Avec ce projet, le territoire entend devenir une agglomération plus équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, santé...) à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

Pour répondre à ces ambitions, plusieurs priorités ont été définies au titre de la politique culturelle :

1. La lecture comme facteur d'inclusion et d'équité des chances pour la jeunesse et la toute petite enfance ;
2. La nature comme territoire d'expression artistique et d'engagements écoresponsables ;
3. La solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles ;
4. L'enseignement et l'éducation artistique : facteur d'émancipation de la personne et du citoyen.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_33B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

Dans le cadre de son projet culturel, avec la participation de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI), GrandAngoulême accueille 3 jeunes artistes diplômés des écoles supérieures d'art de Nouvelle Aquitaine, dont minimum deux diplômés de l'EESI, pour une résidence artistique, « le Summer Programm ». Cette résidence se déroulera du 1^{er} au 31 juillet 2026 et du 17 août au 2 septembre 2026, au sein des ateliers de l'école d'art, sur le site Le Labo à Angoulême, au cœur du quartier prioritaire de Basseau. Dans ce cadre, une exposition de fin de résidence se tiendra également aux ateliers de Dirac du 18 novembre au 12 décembre 2026.

Cette résidence interdisciplinaire de six semaines, à la frontière des arts plastiques et des arts vivants, autour de la création numérique, de l'estampe et de la céramique, faisant ainsi le lien entre le son, l'image, la performance, le design social, s'inscrit autour de trois enjeux :

- **La dimension territoriale** avec la rencontre des habitants (présence artistique sur le territoire, actions de médiation gratuites) et en lien avec les structures partenaires ;

- L'accompagnement dans le cadre de la **professionnalisation de jeunes diplômés** (rencontres avec des professionnels de structures culturelles, suivi artistique, accompagnement par un juriste et une journaliste, édition d'un catalogue monographique) ;

- **Une exposition en milieu rural** avec des actions de médiations auprès d'un public intergénérationnel comme l'EHPAD Clairbois, l'école élémentaire de Dirac et le centre de loisirs ALVEOLE.

A l'issue de la résidence, un catalogue sera édité afin de permettre aux jeunes créateurs de débiter la promotion de leur travail.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à solliciter notamment auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'année 2026 et à signer les documents afférents.

D'IMPUTER la recette au budget principal – 74718/5304/ 3112.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_33B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026